



## 47<sup>ème</sup> session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel

### Norvège

#### Intervention du Luxembourg

Genève, le 4 novembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Norvège et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3<sup>ème</sup> cycle. Nous saluons l'engagement continu de la Norvège pour les droits humains dans ce Conseil et au-delà.

Dans un esprit de coopération constructive, le Luxembourg souhaite faire les recommandations suivantes :

- 1.) Adopter un modèle du handicap fondé sur les droits humains dans toute sa réglementation relative à l'évaluation du handicap, conformément aux critères et aux principes énoncés aux articles 1 à 3 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- 2.) Veiller à ce que ses entreprises exercent une diligence raisonnable des risques que les activités d'exploitation et d'exportation de ressources naturelles font peser sur les droits humains et en faire une considération primordiale, notamment dans les pays d'accueil de ces entreprises.
- 3.) Intégrer le droit du peuple Sámi au consentement libre, préalable et éclairé dans la législation.

Merci pour les efforts en cours. Nous souhaitons plein de succès à la Norvège dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

(187 mots – 1min10)